

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2020
DELIBERATION N° 042

L'an deux mil vingt, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h30), Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT (jusqu'à 21h50), M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 22h58), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. SUSPERREGUI à Mme MOTHES (jusqu'à 18h30), M. DUZERT à Mme DUPREUILH (à partir de 21h50), Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 22h58).

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de Mme LAUQUE,

OBJET : FONCIER – Parcelle cadastrée section AY n°151 sise 21 avenue Joseph Pinatel (terrain ex-1000 club) - Cession à Habitat Sud Atlantic (HSA).

Habitat Sud Atlantic (HSA) sollicite auprès de la Ville la cession de la parcelle cadastrée section AY n°151, sise 21 avenue Joseph Pinatel (secteur Habas La Plaine), d'une superficie de 440 m², pour la création de 19 places de stationnement (dont une réservée aux personnes à mobilité réduite et une autre aux véhicules électriques) à proximité des bâtiments de logements locatifs sociaux lui appartenant.

La Direction de l'Immobilier de l'État a évalué le montant de cette cession à 79 000 €, par un avis rendu le 19 novembre 2020. Toutefois, compte tenu de la nature de l'opération, portée par un bailleur social, dont l'objectif est de faciliter le stationnement résidentiel, une cession de l'emprise à l'euro symbolique peut être envisagée.

A la suite de la désaffectation et du déclassement du domaine public de ladite parcelle, par délibération précédente, il est proposé au conseil municipal d'approuver sa cession à l'euro symbolique au profit de HSA pour le projet ci-avant décrit, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique afférent, ainsi que toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire

Marc Wittenberg

Directeur général des services



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20201209-20_03344-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2020
N° 7301-SD

PAU, le 19/11/2020

Le Directeur départemental
à

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

DIRECTION DEP FINANCES PUBLIQUES 64
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Yannick ROMA
Téléphone : 05 59 82 29 05
Courriel :yannick.roma@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO: 2020-64102v0809
Ref DS : 2885443

COMMUNE DE BAYONNE

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN

ADRESSE DU BIEN : 21 AVENUE PINATEL 64100 BAYONNE

Valeur vénale: 79 000€

1 – SERVICE CONSULTANT : COMMUNE DE BAYONNE

AFFAIRE SUIVIE PAR : Mr GIRY

2 – Date de consultation : 05/11/2020
Date de réception : 05/11/2020
Date de visite :
Date de constitution du dossier « en état » : 05/11/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La Ville de Bayonne est propriétaire d'une parcelle non bâtie cadastrée section AY n°151 (440m²), sise 21 avenue Joseph Pinatel. Cette parcelle est située entre une résidence de logements gérée par Habitat Sud Atlantique (HSA) et un parking ouvert, également propriété d'HSA, destiné au stationnement des véhicules des résidents. HSA souhaite acquérir cette propriété communale pour créer un autre parking ouvert de 19 places dont une réservée aux PMR et une aux véhicules électriques, avec mise en oeuvre d'un bassin de rétention des eaux pluviales avant rejet dans le réseau public, plantation de 8 arbres de haute tige et création d'une sortie-entrée sur l'avenue Pinatel.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

PARCELLE AY 151 DE 440M² ENGAGONNÉE SANS CONSTRUCTION (SUPPORTAIT AUPARAVANT UN CLUB D'ACCUEIL , DÉMOLI IL Y A PLUSIEURS ANNÉES).
ACQUISITION EMPRISE TOTALE.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriété Commune de Bayonne

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone Ubc au PLU (quartiers de Ste-Croix et d'Habas qui correspond a des secteurs principalement constitués d'habitat collectif)

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR LOCATIVE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative.

La valeur vénale du bien est estimée à 79 000€

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Dix huit mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur locative actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,


Yannick ROMA

Inspecteur des finances publiques

